



## DÉLIBÉRATION

### PROJET DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE EN ARMÉNIE DANS LA RÉGION DU TAVOUCH

#### PROGRAMME ET FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE 2024

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 12 janvier 2024.

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à onze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Lorrain MERCKAERT.

Collectivité	Délégué(s)	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE			X	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART			X	
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 4 sur un total de 6.

Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de 4.

- Vote pour : 4 (Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE)
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical adopte ce qui suit.



## DÉLIBÉRATION

### PROJET DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE EN ARMÉNIE DANS LA RÉGION DU TAVOUCH

#### PROGRAMME ET FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE 2024

##### LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n° 78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie », dans leur version issue de la délibération n° SYA-2023-CS-35 du Comité syndical en date du 05 décembre 2023,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine 2018-EPI-CA-68 du 31 mai 2018 mettant en place le partenariat avec la Mission Caucase du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE),

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Considérant le partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et le Marz du Tavouch, formalisé en 2011 par un accord de coopération décentralisée puis par une convention pluriannuelle en 2013, 2016 et 2021,

Considérant la nature et l'intérêt des travaux de recherches réalisés dans le cadre de la « Mission Caucase », placée sous le contrôle du MEAE.

##### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**ARTICLE 1 :** Autorise le Président de Seine et Yvelines Archéologie à poursuivre, en 2024, le projet de recherches archéologiques en Arménie, dans la région du Tavouch, engagé en 2018 en partenariat avec la Mission Caucase du MEAE.

**ARTICLE 2** : Approuve l'attribution, au titre de l'exercice 2024, d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 22 500 € au MEAE.

Cette subvention sera versée en totalité dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Le MEAE adressera à Seine et Yvelines Archéologie un état des dépenses réalisées à fin 2024 dans le cadre du projet.

Dans l'hypothèse où la totalité de cette somme n'était pas engagée au titre des actions 2024, Seine et Yvelines Archéologie procédera à une demande de versement de la somme non mobilisée.

**ARTICLE 3** : Autorise le Président à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président de  
Seine et Yvelines Archéologie  
Grégoire DE LA RONCIÈRE